KIOSQUE PRESSE : MODE D'EMPLOI

Suggestion d'activités possibles autour du kiosque :

La presse écrite : objet d'étude

Objectifs : - favoriser la lecture de la presse écrite,
- développer l'esprit critique des élèves, les former à la citoyenneté en analysant les rôles, fonctions et le mode de production de l'information donnée par la presse écrite,

- Activités possibles :

- Analyse des sources de l'information, des règles de droit, des règles d'écriture…
- Analyse /comparaison de «unes », rôle du maquettage, de la mise en page, de la hiérarchie
- Analyse / comparaison du contenu : choix éditoriaux, lectorat, la diversité de la presse
- Analyse / comparaison d'articles : pourquoi des modes de traitement différents
- Analyse de l'économie des médias (sources de financement, poids de la publicité, les propriétaires…)
- Sociologie des médias (les différents courants sociologiques…)

La presse écrite : support pédagogique

Objectif : utiliser la presse écrite en complément des connaissances vues en cours (culture générale..)

- Activités possibles :

- La presse écrite : source d'informations (revues de presse, fiches de suivi de l'actualité….)
- La presse écrite : illustration, actualisation de connaissances vues en cours (sciences économiques, histoire géo, langue, ECJS..)
- La presse écrite : outil pédagogique d'analyse du langage, les styles journalistiques (français, langue)
- travail d'écriture, de production (brèves, articles, UNE…)
- s'investir plus particulièrement pendant la semaine de la presse et des médias à l'école (SPME)
- s'engager dans l'action « Reporters dans frontière » pour la liberté de la presse, en parrainant un journaliste emprisonné

Quels engagements pour le lycée ?

Désignation des référents :

Un seul référent doit être désigné pour être l'interlocuteur du prestataire chargé de la mise en œuvre de l'opération. En revanche, l'organisation interne pourra fonctionner sur le principe d'au moins **un binôme** : **le ou la documentaliste** (obligatoire) **et un enseignant. Des élèves** pourront s'y associer, ainsi que d'autres professeurs. Ils veilleront à l'installation des journaux et à la réalisation des projets autour des kiosques.

Lieu d'accueil du Kiosque

Le jour J, le Kiosque peut être installé au CDI ou dans tout autre lieu de vie scolaire jugé plus approprié. L'organisation suivante est suggérée :

- **Jour J** : accès des journaux sur le présentoir. Ils doivent être lus sur place par les élèves et une priorité d'accès sera donnée aux professeurs et aux élèves inscrits dans des projets pédagogiques
- **Jour J + 1 et 2** : délocalisation des journaux vers un lieu de vie (cafétéria, foyer….) ou au CDI (si le kiosque est placé ailleurs le jour J).

L'établissement a la liberté de proposer toute organisation qui lui semble la mieux adaptée et la plus efficace par rapport au projet annoncé ci-dessus.

Réalisation de projets éducatifs autour du Kiosque

Le Kiosque doit être impérativement utilisé comme un **support pédagogique** dans le cadre de **projets éducatifs**. **Pour être candidat ou pour reconduire sa candidature**, l'établissement doit s'inscrire dans des projets éducatifs tels que : journal lycéens, travail autour de la Une, image de presse, publicité, parrainage d'un journaliste emprisonné, visite média, rencontre journalistique…